



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **15 OCT. 2021**
N° 2613 /ANSSI/SDE

DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT
AU NIVEAU RENFORCE

**IAS ECC V2 EN CONFIGURATION #2 EN COMPOSITION SUR LA PLATEFORME OUVERTE ID-ONE COSMO
V8.1-N – LARGE R2 MASQUEE SUR LE COMPOSANT NXP P6022M VB**

Identification E0 02 02 0A

IDEMIA

RCS 340 709 534

**2, Place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie**

Pièces constitutives de la décision de qualification :

Fiche 1 : Conditions et limites de la qualification.

Fiche 2 : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1^{er} – Le produit fourni par la société *IDEMIA* et portant le nom « IAS ECC V2 EN CONFIGURATION #2 SUR LA PLATEFORME OUVERTE ID-ONE COSMO V8.1-N – LARGE R2 MASQUEE SUR LE COMPOSANT NXP P6022M VB » en version E0 02 02 0A respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



Guillaume POUPARD
Directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

Fiche 1

Conditions et limites de la qualification.

Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés.
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

Limites

- L1. Seules les fonctions de sécurité décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

Fiche 2

Base documentaire de la qualification

Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur https://www.legifrance.fr

Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	CLYTEMNESTRE, Evaluation Technical Report: ETR, référence LETI.CESTI.CLY.ETR.001, version 4.1, 28 mai 2021.
-------	---

Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	<p>Rapport de certification, référence ANSSI-CC-2018/16, IAS ECC V2 en configuration #2 en composition sur la plateforme ouverte ID-One Cosmo v8.1-N – Large R2 masquée sur le composant NXP P6022M VB, Identification E0 02 02 0A, 4 mai 2018.</p> <p>Rapport de surveillance ANSSI-CC-2018/16-s01, IAS ECC V2 en configuration #4 en composition sur la plateforme ouverte ID-One Cosmo v8.1-N –Large R2 masquée sur le composant NXP P6022M VB, Identification E0 02 02 0A, 4 avril 2019.</p> <p>Rapport de surveillance ANSSI-CC-2018/16-s02, IAS ECC V2 en configuration #4 en composition sur la plateforme ouverte ID-One Cosmo v8.1-N –Large R2 masquée sur le composant NXP P6022M VB, Identification E0 02 02 0A, 9 juin 2021.</p>
[CRYPTO]	<p>Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur www.ssi.gouv.fr.</p> <ul style="list-style-type: none">- version : 2.03- en date du : 21 février 2014

Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	<p>Guide d'installation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none">- [AGD_PRE] CLYTEMNESTRE AGD_PRE, version 3, référence 110 8223, 22 mars 2018, <i>IDEMIA</i>. <p>Guide d'utilisation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none">- [AGD_OPE] CLYTEMNESTRE AGD_OPE, version 3, référence 110 8380, 23 octobre 2017, <i>IDEMIA</i>.
[CDS]	<p>Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Clytemnestre in configuration #1 – IAS ECC V2 Security Target,

version 6, référence 110 8371, 20 avril 2018, *IDEMIA*.

Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :

- IAS ECC V2 in configuration #2 – Public Security Target, version 3.0, référence 110 8712, 24 avril 2018, *IDEMIA*.

Diffusion interne (par messagerie)

ANSSI DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie - chrono informatique.